

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS**

15, rue de Blossac
CS 80541
86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

2002483-3

Monsieur le Maire
COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Mairie
Rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Dossier n° : 2002483-3

(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur Pascal LALUT c/ COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Vos réf. : LALUT Pascal - IFSE

COMMUNICATION DE LA REQUETE

INVITATIONS A CONSULTER EN LIGNE ET A S'INSCRIRE

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une requête déposée via Télérecours au tribunal par Monsieur Pascal LALUT, a été enregistrée le 13/10/2020 sous le numéro de dossier mentionné ci-dessus.

La consultation des registres de la juridiction fait apparaître que vous n'êtes pas encore inscrit dans cette application, qui permet d'assurer la communication dématérialisée des requêtes, mémoires et actes de procédure entre les juridictions administratives et les parties.

Votre attention est appelée sur le fait qu'en application du décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016 relatif à l'utilisation des téléprocédures devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, **l'utilisation de Télérecours est rendue obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2017**, pour les avocats, les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, les personnes morales de droit public autres que les communes de moins de 3 500 habitants et les organismes de droit privé chargés de la gestion permanente d'un service public.

Depuis cette date, la transmission de toute nouvelle requête comme de tout mémoire ou de toute pièce versés dans un dossier en instance doit s'effectuer par le biais de cette application, sous peine d'irrecevabilité de la requête ou de mise à l'écart des débats des autres écritures.

Afin de prendre connaissance de la requête, je vous invite, en application de l'article R. 611-8-3 du code de justice administrative, à vous y connecter à l'adresse www.telerecours.juradm.fr.

Une fois connecté, cliquez sur le lien "Obtenir des codes d'accès" puis saisissez :

- votre code d'inscription : T86-umq1ae
- votre mot de passe : eqe596

Votre attention est attirée sur le fait que ces codes ne sont valables que jusqu'au 28/12/20.

Vous serez réputé avoir reçu communication de la requête à la date de sa première consultation, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation, à l'issue d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception du présent courrier.

Un délai de **2 mois** vous est imparti pour présenter votre mémoire en réponse. Je vous recommande de faire figurer le numéro de dossier dans toutes vos correspondances relatives à cette affaire.

En cas de transmission de plusieurs pièces dans un fichier unique, chacune doit être répertoriée par un signet la désignant conformément à l'inventaire qui en est dressé. En cas de transmission des pièces dans des fichiers séparés, l'intitulé de chacun des fichiers doit être conforme à l'inventaire.

En l'absence de respect de ces obligations, prescrites par les articles R.611-8-2 et R.611-8-3 du code de justice administrative, vos écritures seront écartées des débats.

Si les caractéristiques de certains mémoires ou pièces font obstacle à leur communication par voie électronique, ils peuvent être transmis sur support matériel, dans les conditions prévues par l'article R. 412-2 du code de justice administrative. L'inventaire des pièces en fait mention.

Les codes qui vous sont communiqués sont valables dans toutes les juridictions et au Conseil d'Etat. Si vous avez déjà reçu un code d'accès et un mot de passe d'une autre juridiction et que vous êtes inscrit dans l'application Télérecours, vous devez contacter le greffe de la juridiction.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel T86 - 2002483 - 25627 sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier.

